

Cannabis — qu'en sais-tu?

1

Quelle est la réglementation

en vigueur concernant le cannabis dans la circulation routière ?

- ☐ Il n'existe aucune loi pour le moment.
- ☐ Un joint maximum toutes les 12 heures.
- ☐ Tolérance zéro.

2

L'effet d'un joint dure

quelques heures. Dès que les effets psychotropes ont disparu, on peut recommencer à conduire.

- ☐ Correct.
- ☐ Non, on doit attendre 12 heures.
- ☐ Non, on doit attendre au moins 72 heures.

Quelle est la durée

d'un retrait de permis si on a conduit sous l'influence du cannabis ?

3

- ☐ 1 mois minimum
- ☐ 3 mois minimum
- ☐ 3 mois maximum

4

Dans quelles parties

de notre corps se stockent principalement les résidus du cannabis ?

- ☐ Dans les tissus adipeux
- ☐ Dans le sang
- ☐ Dans le cerveau

Après avoir consommé

du cannabis, pourquoi faut-il attendre suffisamment de temps avant de reprendre le volant ?

5

- ☐ Parce que le processus d'absorption des principes actifs n'est pas homogène.
- ☐ Parce que la consommation de cannabis est jugée dangereuse par le législateur.
- ☐ Parce que 48 heures après la consommation de cannabis, le THC est à nouveau libéré dans le corps.

Sous l'influence du

cannabis, tu es responsable de la destruction totale d'un autre véhicule. Ton accident est-il couvert par l'assurance et dans quelle mesure ?

6

- ☐ Oui, l'assurance RC couvre la totalité des dommages.
- ☐ Oui, mais une partie des coûts de l'accident est à ta charge.
- ☐ Non, elle ne couvre pas les dommages de l'accident.

7

La police effectue une

inspection dans un restaurant et te trouve en possession de cannabis. Peut-elle te retirer ton permis de conduire ?

- ☐ Oui, mais seulement si tu montres une claire intention de conduire.
- ☐ Oui.
- ☐ Non.

8

Quels symptômes indiquent

à la police que tu as consommé du cannabis ?

- ☐ Aucun symptôme n'est visible de l'extérieur.
- ☐ Les pupilles dilatées et un allongement du temps de réaction.
- ☐ Des troubles de l'équilibre.

Cannabis — qu'en sais-tu?

1

Quelle est la réglementation

en vigueur concernant le cannabis dans la circulation routière ?

- ☐ Il n'existe aucune loi pour le moment.
- ☐ Un joint maximum toutes les 12 heures.
- ☐ Tolérance zéro.

2

L'effet d'un joint dure

quelques heures. Dès que les effets psychotropes ont disparu, on peut recommencer à conduire.

- ☐ Correct.
- ☐ Non, on doit attendre 12 heures.
- ☐ Non, on doit attendre au moins 72 heures.

Quelle est la durée

d'un retrait de permis si on a conduit sous l'influence du cannabis ?

3

- ☐ 1 mois minimum
- ☐ 3 mois minimum
- ☐ 3 mois maximum

4

Dans quelles parties

de notre corps se stockent principalement les résidus du cannabis ?

- ☐ Dans les tissus adipeux
- ☐ Dans le sang
- ☐ Dans le cerveau

Après avoir consommé

du cannabis, pourquoi faut-il attendre suffisamment de temps avant de reprendre le volant ?

5

- ☐ Parce que le processus d'absorption des principes actifs n'est pas homogène.
- ☐ Parce que la consommation de cannabis est jugée dangereuse par le législateur.
- ☐ Parce que 48 heures après la consommation de cannabis, le THC est à nouveau libéré dans le corps.

Sous l'influence du

cannabis, tu es responsable de la destruction totale d'un autre véhicule. Ton accident est-il couvert par l'assurance et dans quelle mesure ?

6

- ☐ Oui, l'assurance RC couvre la totalité des dommages.
- ☐ Oui, mais une partie des coûts de l'accident est à ta charge.
- ☐ Non, elle ne couvre pas les dommages de l'accident.

7

La police effectue une

inspection dans un restaurant et te trouve en possession de cannabis. Peut-elle te retirer ton permis de conduire ?

- ☐ Oui, mais seulement si tu montres une claire intention de conduire.
- ☐ Oui.
- ☐ Non.

8

Quels symptômes indiquent

à la police que tu as consommé du cannabis ?

- ☐ Aucun symptôme n'est visible de l'extérieur.
- ☐ Les pupilles dilatées et un allongement du temps de réaction.
- ☐ Des troubles de l'équilibre.

Cannabis?

Au volant, jamais!

Pourquoi pas? La consommation de cannabis entraîne une baisse de l'attention et un allongement du temps de réaction. Les distances et vitesses sont estimées de manière incorrecte. La capacité de prise de décision peut être perturbée et la capacité à réagir à l'imprévu est réduite. Donc: Qui conduit, ne fume pas du cannabis!

Tolérance zéro: Conduire sous l'influence du cannabis est une infraction grave à la loi sur la circulation routière. Ce délit est puni d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement, ainsi que d'un retrait de

permis d'au moins trois mois. Les fumeurs réguliers risquent un retrait de permis à long terme.

Attends au moins 72 heures après ton dernier joint avant de reprendre le volant! Cependant, aucune limite légale n'est liée à la consommation de cannabis, car c'est un produit illégal. La règle des 72 heures fait seulement office de recommandation et non de garantie. La seule détection de produits de décomposition dans le corps peut entraîner un examen d'aptitude de conduire, avec un éventuel retrait de permis. Ceci s'applique également à la consommation de produits CBD!

Service Au Volant Jamais
Hotzstrasse 33, 8006 Zürich
044 360 26 00
info@fachstelle-asn.ch

www.fachstelle-asn.ch

Tu trouveras ici toutes les informations sur le thème du cannabis et autres substances addictives dans la circulation routière.



SERVICE **AVJ**

PRÉVENTION DE L'ALCOOLISME ET DE LA
TOXICOMANIE DANS LE TRAFIC ROUTIER



AU VOLANT
JAMAIS